Matière: Dinim - **Rubrique:** Fêtes - **Chapitre:** Yom Kipour

Thème : Signification de la fête - **Auteur:** Benjamin Saada

Thème: Lien inaltérable entre l'âme et sa Source

Notes de l'enseignant

Introduction

La téchouva est un élan spirituel qui ne dépend pas - *a priori* - d'un moment particulier. Au contraire, il semblerait que tout moment soit propice à un retour à Dieu. C'est ainsi que l'on récite trois fois par jour (sauf chabat et les jours de fête) le "vidouï", la confession des fautes sans laquelle aucune vraie téchouva n'est possible, on demande même à Dieu dans la Amida de nous aider à faire téchouva.

Ainsi, bien qu'étant une condition *sine qua none* d'un Yom Kipour "réussi", la téchouva n'en est pas l'aspect essentiel. Le point central de ce saint jour réside, comme son nom l'indique, dans la kapara, le pardon, l'effacement des fautes.

Quel est donc la nature de ce concept? Quel est son lien avec la téchouva?

C'est ce que nous essaierons de découvrir dans la présente étude.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur **www.melamed.fr**

Analyse

1- Une Techouva necessaire mais pas suffisante

1-1 La source talmudique:

Traite Chévouot page 13a

תלמוד בבלי מסכת שבועות דף יג עמוד א

דתניא, רבי אומר: על כל עבירות שבתורה, בין עשה תשובה בין לא עשה תשובה - יום הכפורים מכפר, חוץ מפורק עול ומגלה פנים בתורה ומפר ברית בבשר, שאם עשה תשובה - יום הכפורים מכפר, ואם לאו - אין יום הכפורים מכפר[. . .] דתניא: יכול יהא יוה"כ מכפר על שבים ועל שאינן שבים? ודין הוא: הואיל וחטאת ואשם מכפרין ויום הכפורים מכפר, מה חטאת ואשם אין מכפרין אלא על השבים, אף יוה"כ אין מכפר אלא על השבים! מה לחטאת ואשם - שאין מכפרין על המזיד כשוגג, תאמר ליוה"כ שמכפר על המזיד כשוגג; הואיל ומכפר על המזיד כשוגג, יכפר על שבים ועל שאינן שבים? תלמוד לומר: +ויקרא כ"ג+ אך, חלק;

Traité *Chévouot*

On enseigne: Rabbi a dit: sur toutes les fautes de la Tora, qu'il ait fait ou pas téchouva, Yom Kippour apporte le pardon. Mis à part celui qui se débarrasse du joug (divin) (le renégat), celui qui parle de la Tora avec mépris et celui qui n'accompli pas la circoncision, s'il a fait téchouva, Yom Kippour apporte le pardon et sinon Yom kippour n'apporte pas le pardon [...] on enseigne: est ce que Kippour apporterait le pardon aussi bien à ceux qui font téchouva qu'à ceux qui ne font pas téchouva? On peut répondre à cette question par un raisonnement logique: puisque les sacrifices de 'hatat et de acham n'apporte le pardon qu'à ceux qui font téchouva, de la meme manière, Kippour n'apporte le pardon qu'à ceux qui font téchouva. Pour ce qui est des sacrifices ils n'apportent pas le pardon pour une faute intentionnelle, mais pour kippour, nous dirons qu'il apporte le pardon aussi à la faute intentionnelle et dans ce cas (peut être apporte-t-il le pardon à ceux qui ne font pas téchouva? Non, car il est écrit le mot אך qui à une signification de limitation.

En première lecture, on pourrait dire que pour Rabbi, le jour de Kippour est suffisant (sauf exceptions) et que pour les autres Sages c'est la téchouva qui permet la Kapara, le pardon. En d'autres termes, pour Rabbi le jour lui-même aurait un pouvoir intrinsèque de kapara ce qui n'est pas l'avis des Sages.

Le Rambam, dans son Michné Tora vient démentir cette compréhension.

Rambam lois sur la téchouva chapitre 1 loi 3

רמב"ם הלכות תשובה פרק א הלכה ג

בזמן הזה שאין בית המקדש קיים ואין לנו מזבח כפרה אין שם אלא תשובה, התשובה מכפרת על כל העבירות, אפילו רשע כל ימיו ועשה תשובה באחרונה אין מזכירין לו שום דבר מרשעו שנאמר רשעת הרשע לא יכשל בה ביום שובו מרשעו, ועצמו של יום הכפורים מכפר לשבים שנאמר כי ביום הזה יכפר עליכם.

Rambam lois sur la téchouva

A notre époque, où le Temple n'existe pas, et nous n'avons pas d'autel pour le pardon, nous n'avons que la téchouva. La téchouva apporte le pardon à toutes les fautes. Même s'il a été méchant tous les jours de sa vie et fait téchouva le dernier, on ne lui rappelle rien de sa méchanceté comme il est dit: "la méchanceté du méchant, il n'y trébuchera pas le jour de son retour". Et l'essence du jour de Kippour apporte le pardon à ceux qui font téchouva comme il est dit: "en ce jour, Il vous pardonnera".

Il faut distinguer deux parties dans cette hhala'ha. D'une part, la force de la téchouva de manière générale, qui permet au méchant, même au dernier jour de sa vie de revenir à Dieu et d'autre part, la particularité du jour de Kippour. En effet, dans la première partie de cette hala'ha, Maïmonide écrit que la "téchouva apporte le pardon", puis dans la seconde partie que "Yom Kippour apporte le pardon".

Le Rambam comprend donc que selon tous les avis, même pour les Sages, ce jour de Kippour est particulier et porte en lui une force que les autres jours n'ont pas.

Selon le sens simple des paroles du Rambam, ce n'est pas la téchouva qui apporte la Kapara, mais bien l'essence du jour.

La téchouva ne devient donc qu'une condition au dévoilement de ce "עצמו של יום" et non pas la source directe de la Kapara. Le non respect de cette condition, (ח"ו) empêche ce jour de remplir son rôle vis-à-vis de la Kapara.

C'est-à-dire que, de la même manière que pour Rabbi "qu'il ait fait ou pas téchouva, Yom Kippour lui apporte le pardon", de même, pour les Sages qui exigent tout de même la téchouva, c'est l'essence du jour et non cette dernière qui amène la Kapara. Il faut donc nous interroger: qu'est ce qu'est "l'essence du jour"?

1-2 La particularite du jour de Kippour

Pour répondre à cette question il nous faut encore nous interroger sur le point de vue de Rabbi. En effet dans la Guémara on demande: si, selon Rabbi, Yom Kippour apporte le pardon directement sans téchouva, comment est-il donc possible d'appliquer la peine de Karet (retranchement de l'âme) en cas de transgression du saint jour?

Traité Chévouot
idem

תלמוד בבלי מסכת שבועות דף יג עמוד א

סתם סיפרא מני? ר' יהודה, וקאמר: שבים אין, לא שבים לא. ורמי סתם סיפרא אסתם סיפרא: דתניא: יכול לא יהא יוה"כ מכפר אא"כ התענה בו וקראו מקרא קדש ולא עשה בו מלאכה, לא התענה בו ולא קראו מקרא קדש ועשה בו מלאכה מנין? ת"ל: +ויקרא כ"ג+ יום כפורים הוא, מ"מ!

רבא אמר: הא והא רבי, ומודה רבי בכרת דיומא, דאי לא תימא הכי, כרת דיום הכפורים לרבי לית ליה? אלמה לא? משכחת לה כגון דעבד בליליא ומית, דלא אתא יממא לכפורי ליה! אלא אימא: כרת דיממא לרבי לית ליה? אלמה לא? משכחת לה דאכל אומצא וחנקיה ומית; אי נמי, דאכל סמוך לשקיעת החמה, דלא הוה שהות לכפורי ליה.

Traité Chévouot

De qui est ce Midrach hhala'ha? De Rabbi Yéohuda comme on a dit: ceux qui font téchouva oui (ils sont pardonnés) ceux qui ne font pas téchouva non. Et on peut opposer un autre midrach hhala'ha à celui-ci: on enseigne peut être que Yom kippour n'apporte le pardon que si on a jeûné, qu'on a mentionné le jour dans la prière et qu'on s'est abstenu de faire des travaux interdits mais dans le cas contraire d'où sait-on qu'il apporte le pardon? Car il est écrit "c'est le jour du pardon-de toute manière.

Rava a dit, ces deux enseignement sont de Rabbi car Rabbi est d'accord sur le Karet du jour (que Kippour n'apporte pas le pardon à lui-même et c'est de cela dont parle le premier enseignement) car si tu ne dis pas comme cela, il n'y aurait pas de possibilité de Karet à Kippour. (on pose la question) Vraiment? Ne peut-on pas trouver un tel cas? Par exemple une transgression dans la nuit suivi du décès de la personne, elle ne pourra pas obtenir le pardon le jour de Kippour

Et on peut dire: n'y a-t-il pas de Karet pour Rabbi le jour de Kippour? il y a le cas de celui qui a mangé de la viande et s'est étranglé et est mort (et comme il n'y a pas d'intervalle de temps entre sa faute et sa mort, kippour ne peut apporter la pardon) ou alors, il a mangé proche du coucher du soleil.

Pour plus de clarté, synthétisons ce passage de la guémara. Abayé et Rava discutent à propos de l'auteur de deux enseignements. Rava explique qu'ils proviennent tous deux de Rabbi car dans le cas contraire on ne pourrait trouver de cas où l'on serait puni de la peine de Karet dans le cas de transgression de Kippour. Pour Rava, Kippour n'apporte pas la "kapara" par lui-même, c'est-à-dire que si un individu transgresse Kippour, ce même Kipour ne peut lui apporter la kapara, le pardon.

La guémara objecte et expose des cas précis où il serait possible d'appliquer la peine de Karet dans le cas d'une transgression. Ces deux enseignements ne sont donc pas forcément du même avis que Rabbi.

Penchons nous sur les réponses : "selon Rabbi, comment la peine de karet est-elle possible à Kippour?". La réponse de la Guémara (vraisemblablement Abayé) est très

"technique" et, somme toutes, très théorique. S'il est tout à fait possible qu'ils existent, ces cas sont extrêmement rares.

Par contre, Rava propose une explication touchant bien plus à la nature même du saint jour: Kippour n'apporte pas la Kapara par lui-même.

Et le Rogatchover de commenter:

Tsafnat Panéa'h
Loi sur le lévirat
chapitre 4 loi 20

צפנת פענח הלכות יבום פרק ד' הלכה כ'

דרוצה לומר דכיון דיום הכיפורים גופא הוא הגורם להחטא אי אפשר שהוא יהיה המכפר על זה [. . .] וזהו גם כן מה דאמרינן בכמה מקומות אין קטיגור כו'

Tsafnat Panéa'h

Cela veut dire que puisque le jour de Kippour lui-même provoque la transgression, il est impossible qu'il apporte le pardon sur cette faute […] et c'est aussi ce que l'on dit à plusieurs endroit: "l'accusateur etc."

En d'autres termes, puisque Kippour provoque la peine de Karet, il ne peut lui-même apporter le pardon à cette faute: l'accusateur ne peut se faire défenseur.

Voilà pour l'explication hil'hatique, voyons maintenant ce que la Hassidout peut nous enseigner sur ce sujet:

Chaar hamoadim
Yom haKippourim
page 240

שערי המועדים-יום הכיפורים דף רמ

וההסבר בסגנון תורת החסידות: ביום הכיפורים מתגלה בכל אחד ואחד מישראל עצם ההתקשרות של הנשמה באלוקות שלגבי בחינה זו אין תפיסת מקום לחטא ועון.

אמנם "בכרת דיומא" מכיון שהחטא הוא פוגע ומנגד לגילוי ההתקשרות, הרי שוב אי אפשר שהתקשרות זו תועיל לכפרת החטא.

Chaar hamoadim

Et voici l'explication d'après la Hassidout: à Kippour se dévoile chez chaque individu du peuple d'Israël le lien essentiel de l'âme avec la divinité qui ne peut être altéré par aucune faute.

Cependant, en ce qui concerne "le Karet du jour (de Kippour)", puisque la faute touche et s'oppose à ce niveau d'attachement, alors, il est impossible que cet attachement apporte le pardon à cette faute.

Ceci demande de plus amples explications.

La hassidout[1] explique qu'il existe globalement trois niveaux d'attachement à Dieu.

Le premier, c'est le lien du juif avec Dieu grâce à l'accomplissement des mitsvot, lorsque celui-ci accepte de prendre sur lui le joug de la royauté divine et d'exécuter toutes les ordonnances de son Créateur.

Le second est plus profond. C'est le lien provoqué par la téchouva. Lorsque le juif a enfreint une mitsva, ceci provoque des dégâts non seulement dans son âme mais aussi à tous les niveaux de la Création dans son ensemble. Dès lors, comment réparer ce qui a été brisé? C'est ce que nous enseigne le midrach: la téchouva a précédé la création du monde. On ne parle pas de chronologie mais bien de niveau spirituel. La téchouva, en transcendant le Monde, a le pouvoir de réparer ce qui a été brisé dans la Création, de réactualiser le lien jusque-là "coupé" avec Dieu en raison des fautes commises. C'est là un lien profond que Dieu nous a permis de tisser avec lui.

Malgré tout, cela reste encore limité, par rapport à l'intensité de la Téchouva. Plus celle-ci sera forte plus le lien sera profond. Ce qui ne sera pas le cas du troisième niveau.

Ce dernier lien découle du fait que chaque juif, quel qu'il soit, est un " חלק אלקה ממעל ממש", une parcelle de la divinité[2]. Ainsi, l'essence du juif est parfaitement unie à l'essence de Dieu. C'est ce dernier niveau qui se dévoile à Kippour: l'essence du jour dévoile l'essence du juif. Kippour apporte donc le pardon et efface la faute.

L'explication à tout cela: la possibilité que l'âme puisse être entachée à cause de la faute n'existe qu'en vertu de la considération selon laquelle l'homme serait une entité séparée de Dieu ne se liant à Lui que par l'intermédiaire de sa Volonté - les mitsvot. A ce niveau, effectivement il peut endommager ce lien à cause de la transgression de ces mitsvot.

Mais, lorsque se dévoile l'essence du juif, une essence divine, alors on se rend compte qu'il n'y a priori aucune possibilité de coupure du lien avec Dieu. Au niveau de l'essence du juif, il est impossible de dire que Dieu est une entité en soi et le juif une autre entité dont le lien, parfois se coupe. Au niveau de l'essence de l'âme, le juif et Dieu ne font qu'un.

C'est la signification de l'expression "l'essence du jour apporte le pardon": en ce saint jour se dévoile le lien essentiel et absolu entre Dieu et les enfants d'Israël, à ce niveau il n'existe plus aucune possibilité de "rupture".

Bien sûr, même à Kippour on a besoin de la téchouva comme nous l'avons vu plus haut. Mais il existe une grande différence entre la téchouva de Kippour et celle du reste de l'année. Cette dernière est l'expression de la volonté de respecter la volonté de Dieu tandis que la téchouva de Kippour est la condition[3] du dévoilement de l'essence du Juif rendu permis par "l'essence du jour".

Mais s'il faute, de manière intentionnelle, et non par ignorance, alors même pour Rabbi il ne pourra pas obtenir le pardon puisqu'il s'oppose justement à ce niveau d'attachement à Dieu où même la faute ne peut faire écran.

Toutes ces considérations ne sont pas théoriques. Elles peuvent être vérifiées empiriquement.

---

1 Voir *Likoutei Sihot* vol.4

2 Voir *Tania* début du chapitre 2.

3 Voir plus haut.

2-Pourquoi les synagogues se remplissent-elles a la fin de Yom Kippour?

Dans la Tossefta on enseigne:

Tossefta Yoma chapitre 4 loi 16 et 17

תוספתא מסכת יומא (כפורים) (ליברמן) פרק ד הלכה טז-יז

ר' לעזר בי ר' שמעון אומ' חומר בשעיר שאין ביום הכפורים וביום הכפורים שאין בשעיר שיום הכפורים מכפר בלא שעיר ושעיר אין מכפר אלא עם יום הכפורים חומר בשעיר שהשעיר מיד ויום הכפורים עם חשיכה.

Tossefta

Rabbi Lazar fils de Rabbi Chimon a dit : le bouc émissaire à une importance que n'a pas le jour de Kippour et le jour de Kippour a une importance que n'a pas le bouc émissaire.

Le jour de Kippour apporte le pardon sans le bouc émissaire alors que le bouc émissaire n'apporte le pardon qu'avec le jour de Kippour.

Et l'importance du bouc émissaire est qu'il apporte le pardon immédiatement alors que Kippour ne l'apporte qu'a la tombée de la nuit.

C'est au moment de la tombée de la nuit, de la prière de Néïla que "l'essence du jour apporte le pardon". C'est à la tombée de la nuit que se dévoile la vraie nature du juif, une nature divine.

Nous pouvons donc maintenant comprendre le "cas" de ceux qu'on a surnommé les "juifs de Kippour" qui pour la plupart ne viennent à la synagogue qu'a la fin du Saint jour. N'est-ce pas là étrange? Viennent-ils remplis de remords pour leurs erreurs de l'an passé, viennent-ils prendre des bonnes résolutions pour l'année à venir? Non, bien sûr. Alors pourquoi viennent-ils? D'après tout ce que nous avons vu précédemment, la réponse est simple. Même s'ils ne s'en rendent pas compte consciemment, leur âme au moins ressent que ce jour est bien particulier, qu'il permet le dévoilement de son essence qui ne fait qu'un avec l'essence de Dieu et qu'auquel cas, peu importe le niveau de religiosité: le juif est intrinsèquement lié à Dieu, et cela ne dépend pas de sa pratique des mitsvot qui ne viennent que dévoiler ce lien.

C'est cette âme qui les "pousse" à venir au moment de Néïla.

Conclusion

Nous avons donc pu constater que le point central du jour de Kippour sera en fait le dévoilement de la nature profonde de l'âme du Juif qui, dans son essence, ne peut être en rien altéré par une quelconque faute. On ne parle plus de lien avec Dieu mais bien d'unité entre l'âme et sa Source. Le juif, même le plus éloigné de la tradition, s'il ne ressent pas cette unité, la pressent. C'est pour cela qu'il viendra au moins à Néïla.

D'ailleurs, la Hassidout explique que le nom même de Néïla exprime cette idée. Ce mot provient de la racine נ-ע-ל qui veut dire verrouiller, fermer. Au moment de cette prière, Dieu s' "enferme", seul, avec son peuple. Rien ni personne dans la création n'a ce privilège. Au moment de Néïla, Dieu et les âmes d'Israël sont en parfaite symbiose.